



VILLE DE GRACEFIELD
Au ❤️ de la Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 19 juillet 2023, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 16 h 00.

Sont présents les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Monsieur le conseiller Hugo Guénette a motivé son absence.

Sont également présentes madame la directrice générale Julie Jetté et madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

2023-07-247 Ouverture de la séance extraordinaire

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la présente séance extraordinaire soit ouverte, il est 16 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-248 Adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation de monsieur Mathieu Caron – Célébrant pour mariage ou union civile
4. Convention d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien 2022

5. Convention d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien 2023
6. Embauche de monsieur Christian Quesnel – Journalier temporaire
7. Varia
8. Levée de la séance

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-249 Désignation de monsieur Mathieu Caron – Célébrant pour mariage ou union civile

Considérant que les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

Considérant que la Ville de Gracefield a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Gracefield que le maire monsieur Mathieu Caron soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De demander au ministre de la Justice l'Honorable Simon Jolin-Barrette de désigner monsieur Mathieu Caron maire de la Ville de Gracefield comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire. De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Justice l'Honorable Simon Jolin-Barrette.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-250 Convention d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien 2022

Considérant que la Ville de Gracefield a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que la Ville de Gracefield a pris connaissance de la convention d'aide financière pour l'année 2022, l'a signée et s'engage à la respecter ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu et adopté :

Que le conseil de la Ville de Gracefield confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame la directrice générale Julie Jetté et monsieur le maire Mathieu Caron sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-251 Convention d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien 2023

Considérant que la Ville de Gracefield a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que la Ville de Gracefield a pris connaissance de la convention d'aide financière pour l'année 2023, l'a signée et s'engage à la respecter ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu et adopté :

Que le conseil de la Ville de Gracefield confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame la directrice générale Julie Jetté et monsieur le maire Mathieu Caron sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-252 Embauche de monsieur Christian Quesnel - Journalier temporaire

Considérant que le département des travaux publics a présentement un surcroît de travail ;

Considérant la nécessité de combler un poste de journalier temporaire ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Christian Quesnel à titre de journalier temporaire pour le département des travaux publics à partir du 7 août 2023.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 2.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-253 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron et il est résolu :

De lever la présente séance extraordinaire à 16 h 02.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe
et greffière

Mathieu Caron

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire